



Alma, le 22 octobre 2021

Projet Énergie Saguenay  
Agence d'évaluation d'impact du Canada  
901-1550, avenue d'Estimauville  
Québec (Québec) G1J 0C

**OBJET : Consultation publique sur la version provisoire du rapport d'évaluation environnementale et les conditions potentielles du projet Énergie Saguenay**

Madame, monsieur,

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD) aimerait, par la présente, formuler des commentaires sur la version provisoire du rapport d'évaluation environnementale du projet de GNL Québec.

C'est avec un intérêt certain que le CREDD a pris connaissance de votre rapport provisoire. Nous croyons que celui-ci reflète les préoccupations et les enjeux entourant ce projet de liquéfaction de gaz naturel. Nous croyons que l'augmentation des gaz à effet de serre et l'impact sur les mammifères marins (incluant le béluga) ont été adéquatement traités dans le rapport, menant ainsi à une conclusion éclairée.

Le CREDD est heureux de voir que la voix des 160 scientifiques, des 250 médecins, des 40 économistes, des 101 professeurs et chargés de cours de l'UQAC, des 260 jeunes vivant à l'extérieur de la région et à celles de plus de 40 000 citoyens a été entendue par l'Agence. Tout comme vous, nous sommes convaincus que ce « *projet est susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants directs et cumulatifs* ».

Cependant, le CREDD souhaite souligner, encore une fois, le manque de cohésion et de coordination entre les processus fédéral et provincial d'évaluation environnementale de GNL Québec. En effet, les deux processus se tiennent en parallèle l'un de l'autre, alors que leurs objectifs sont pratiquement les mêmes. Le processus provincial est maintenant terminé et le gouvernement du Québec a déjà publié le décret qui officialise le rejet de GNL Québec. Il est incompréhensible pour le CREDD de continuer le processus d'évaluation fédérale dans ces circonstances, car il conduira inévitablement à un rejet du projet. Le ministre



québécois de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charrette, a même qualifié la poursuite de l'évaluation fédérale de « tout à fait contre-intuitive » et de « contre-productive ». Il aurait pourtant été possible, en vertu de l'entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale, de mener un processus d'évaluation conjoint dès le dépôt du projet de GNL Québec afin de favoriser la coopération et la coordination entre les parties. Aussi, dans un souci de cohérence, le CREDD croit que le processus d'évaluation devrait également cesser pour le projet Gazoduq, car il est conditionnel à celui de GNL Québec.

En espérant que nos préoccupations seront considérées.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.



---

Tommy Tremblay, directeur général  
Conseil régional de l'environnement et du développement durable  
(CREDD) du Saguenay Lac-Saint-Jean